

Après avoir répondu à vos demandes de la manière la plus concise qu'il m'a été possible, je me permettrai d'attirer votre attention sur les remarques suivantes qui s'appliquent au comté d'Ottawa (où je demeure) aussi bien qu'au comté de Pontiac. A partir de la limite en arrière de la seigneurie de la Petite Nation, tous les townships situés en arrière de ceux de Lochaber, Buckingham, Templeton, Hull, Eardly, Onslow, Bristol, Clarendon et Litchfield renferment d'immenses étendues de terres de choix, mais qui sont inaccessibles faute de chemins. Je suis convaincu que si le gouvernement dépensait \$5,000 à confectionner un chemin qui partirait de la rivière Gatineau, en arrière du township de Hull, et irait jusqu'aux townships de Wakefield et Denholme, il rentrerait dans ses déboursés six mois après la confection du chemin par la vente des terres. Je suis même si certain de ce que j'avance que je n'hésiterais nullement à m'obliger par contrat à placer 200 colons dans ces deux townships, 12 mois après l'achèvement du chemin, qui paieraient souvent en peu de termes, tout le prix de la terre qu'ils occupent.

Il existe en arrière de Templeton une étendue de terre qui embrasse une partie de Portland et tout Denholme et Carwood; le sol y est uni et onduleux et couvert d'érable, de chêne, d'orme, de bois blanc et de pin blanc (il ne croit pas de pin rouge ici). J'ai traversé ce pays en partie, et sur information, je suis certain qu'il y a là 120 milles carrés de forêts inhabitées parce qu'il n'y a pas de chemin pour y arriver.

Il me semble singulier qu'une portion aussi importante du pays soit depuis si longtemps négligée: aujourd'hui qu'Ottawa est devenue capitale, et que la distance qui sépare cette ville du centre de ces régions ne soit que de 20 milles, il devient encore plus important d'y ouvrir des chemins.

WM. HAMILTON, J. P.

Au comité spécial de l'Emigration.

MESSIEURS, — J'ai l'honneur d'accuser réception de la série de questions que vous me faites sur la qualité du sol de la rive nord du lac Huron.

Rép. à la quest. 1. Je regrette d'être obligé de répondre que je ne connais que peu la rive nord, surtout l'intérieur de ses terres, et que je ne puis en parler que d'après les rapports de larpenteur Salter et des géologues provinciaux.

Rép. à la quest. 2. Je crois que le sol est en général accidenté, mais qu'il est fertile partout où il n'y a pas assez de pierre pour empêcher le labourage.

Rép. à la quest. 3. Je crois le climat analogue à celui de Montréal.

Rép. à la quest. 4. Le bois dur est l'espèce dominante; mais les terres doivent être sans doute comme celles de tout pays accidenté et marécageux, car partout où il y a des côtes il y a aussi des savannes. Il y a autour des savannes et dans les ravins du pin et autres bois résineux.

Rép. à la quest. 5. Par l'île St. Joseph et du Grand Manitoulin, nous pouvons en juger, où toute espèce de grains et de racines viennent bien, car le sol de ces îles est le même que sur la rive adjacente: Il y croît du blé-d'inde et des patates de la plus belle description, ainsi que du très beau blé.

Ici, je me permettrai une petite digression. L'île du Grand Manitoulin est une belle étendue de terre qui repose sur un lit de pierre calcaire fossilifère et qui est boisée d'érables de la plus belle venue. Tout autour se trouvent des hayres sûrs et commodes. Ses baies, anses, îlots et bancs de sables et de pierre en font une localité des plus charmante comme résidence d'été, et où l'agriculteur, le pêcheur et le sportstman aimeraient, l'un à s'y reposer de ses fatigues et les autres à s'y recréer. L'étendue de cette île égale environ la neuvième partie de l'Ecosse, mais par mille carré elle est capable de produire assez pour une population aussi grande. Or, je me demande pourquoi on laisse entre les mains des sauvages indolents une aussi belle étendue de terre. C'est à mon avis, très impolitique de traiter toujours les sauvages comme des enfants. Si jamais l'on réussissait à les incorporer dans la société civilisée, ce ne sera qu'en les traitant comme hommes. Qu'on donne à chaque sauvage un ou deux cents acres et qu'il en fasse ce que bon lui semblera. Qu'on lui laisse le droit de chasser sur toutes les terres non concédées de la couronne, et de son propre mouvement il s'éloignera à mesure que la colonisation avancera. Qu'on lui donne aussi l'équivalent pour les terres qu'il aliénera, et qui sont aujourd'hui affectées à son usage sous le nom de réserves.